



## Commission de Discipline

Réunion du 10 janvier 2019 - PV N°18

**PRESENTS** : Mme PIGEON Huguette - MM. DELOL Bernard (Président) - MARTIN Jean-Bernard (secrétaire) - MANOURY Patrick - ANDRIEUX Paul - BRIEU Denis - BIGOT Pierre

**EXCUSES** : MM. PINOTTI Pascal - AUTIERE Hervé - TAIPA José - MERLINGEAS Christian

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

Avertissement : 27

3<sup>ème</sup> avertissement - 1 match de suspension : 3

2 matchs de suspension : 1

3 matchs de suspension : 1

4 matchs de suspension : 1

**Match N°20531594 D4 Brassage poule C CONDAT 3 / TERRASSON USA du 04/11/2018**

Dossier transmis à la commission des championnats.

**Match N°20530477 D1 TSMB / RIBERAC du 06/01/2019**

Audition de M. CAILLOU Dominique, dirigeant du club de CA RIBERAC, à sa demande.

**ATTENTION** : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,  
Bernard DELOL

Le Secrétaire,  
Jean-Bernard MARTIN



## Commission de Discipline

Réunion du 10 janvier 2019 - PV N°18

| Compétition                   | Qualité   | Club sanctionné                  | Date match | Motif  | Sanction                                  |
|-------------------------------|-----------|----------------------------------|------------|--|---|
| Départemental 1               | Joueur    | ET.S. BOULAZAC                   | 06/01/2019 | 3ème avertissement en moins de 3 mois            | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Coupe Dordogne Futsal Seniors | Joueur    | A.S. COURSAC FOOT                | 03/01/2019 | Conduite Violente Ou Brutalite Envers Adversaire | 4 Matchs De Suspension Ferme              |
| Coupe Dordogne Futsal Seniors | Joueur    | A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON | 03/01/2019 | Expulsion Suite A Deux Avertissements            | 2 Matchs Susp Dont 1 Par Revoc Sursis     |
| Départemental 1               | Joueur    | C.A. RIBERACOIS                  | 06/01/2019 | 3ème avertissement en moins de 3 mois            | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Départemental 1               | Dirigeant | C.A. RIBERACOIS                  | 06/01/2019 | Propos blessant a arbitre ou AA                  | 3 Matchs De Suspension Ferme              |
| Départemental 1               | Joueur    | TOUR S. MERLES BLANCS 88 VERTEIL | 06/01/2019 | 3ème avertissement en moins de 3 mois            | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |